



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MIS À JOUR – AUTOMNE 2020

Coordination et rédaction

La présente publication a été réalisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Ministère.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Plan stratégique 2019-2023

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-85251-3 (imprimé)

ISBN 978-2-550-85252-0 (PDF)

Plan stratégique 2019-2023, mis à jour – automne 2020

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-88461-3 (version électronique)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	v
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE.....	vii
MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023	1
LE MINISTÈRE EN BREF	2
Mission	3
Vision	3
Valeurs	3
Partenaires	3
Quelques statistiques	4
LE MINISTÈRE DANS SON ENVIRONNEMENT.....	5
L'environnement externe	6
L'environnement interne	7
CHOIX STRATÉGIQUES.....	7
Premier enjeu stratégique : L'adaptation des modes d'intervention	7
Première orientation : Soutenir les actions visant la réduction de l'empreinte écologique..	7
Objectif 1 : Accélérer la transition et l'adaptation climatiques.....	8
Objectif 2 : Réduire les matières résiduelles destinées à l'élimination	9
Objectif 3 : Rehausser l'efficacité des actions de protection de l'environnement.....	9
Deuxième orientation : Accroître l'efficacité et la transparence des services liés à la mission	10
Objectif 4 : Réduire les délais de traitement des demandes d'autorisation environnementale	11
Objectif 5 : Accroître la conformité environnementale	11
Objectif 6 : Rehausser l'accompagnement de la clientèle et des partenaires	12
Objectif 7 : Rehausser l'accès aux informations utiles à la protection de l'environnement	13
Deuxième enjeu stratégique : L'optimisation du potentiel humain et technologique	13
Troisième orientation : Utiliser pleinement les ressources disponibles	13
Objectif 8 : Renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats.....	14
Objectif 9 : Maintenir les outils technologiques critiques pour le fonctionnement du Ministère	14
TABLEAU SYNOPTIQUE	15

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec



Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous présente le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique, ce plan présente la mission, les valeurs et la vision du Ministère, les enjeux auxquels il est confronté et, surtout, ses orientations stratégiques, leurs objectifs sous-jacents et les indicateurs qui serviront à mesurer l'atteinte de résultats significatifs pour ses clientèles comme pour l'ensemble des citoyens.

Ce document constitue un engagement formel du Ministère en faveur de l'accomplissement de sa mission, celle de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

Au cours des prochaines années, le Ministère devra relever plusieurs défis, notamment le respect des priorités du gouvernement, les réponses aux demandes citoyennes en rapport avec l'amélioration de la qualité de l'environnement et la prise en charge des engagements environnementaux du Québec aux échelles nationale et internationale. Il devra relever ces défis tout en s'inscrivant dans la démarche gouvernementale de recherche du juste équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement.

Le Plan stratégique 2019-2023 présente les choix stratégiques du Ministère pour les quatre prochaines années. Il offre une perspective stimulante sur les défis à venir. Je suis heureux de pouvoir compter sur l'engagement des acteurs concernés et sur le haut niveau de professionnalisme du personnel du Ministère pour l'atteinte de ses objectifs ambitieux.

Le ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques,



Benoît Charette

Québec, octobre 2019

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques



Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette pièce maîtresse de notre dynamique organisationnelle met de l'avant des orientations et des axes d'intervention assortis d'objectifs qui viendront influencer la réalisation de notre mission au cours des quatre prochaines années.

C'est grâce à l'apport des principaux partenaires du Ministère, conjugué à la contribution des membres de son personnel, que cette ambition stratégique a pu être articulée.

Les défis sont nombreux et stimulants. Dans ce contexte, le Ministère entend utiliser pleinement les ressources humaines et technologiques dont il dispose. Il s'engage aussi à accroître l'efficacité et la transparence de ses services. Enfin, il veut soutenir de son mieux les actions visant la réduction de l'empreinte écologique du Québec.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements à celles et ceux qui ont pris part à l'élaboration du Plan stratégique 2019-2023 et qui contribueront à sa mise en œuvre.

Le sous-ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques,

A handwritten signature in black ink, reading "Marc Croteau".

Marc Croteau

Québec, octobre 2019

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Considérant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur un nombre important de ses activités, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a jugé opportun de procéder à une mise à jour de son Plan stratégique 2019-2023. En effet, cette situation exceptionnelle l'a amené à revoir certaines cibles, et ce, en concordance avec l'analyse des contextes externe et interne. Le Ministère en a également profité pour ajuster certaines de ses cibles afin d'assurer une meilleure adéquation avec les pratiques de gestion axée sur les résultats. Des précisions ont aussi été apportées afin de prendre en compte l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification. Les modifications sont surlignées dans le présent document. Les cibles ajustées demeurent ambitieuses et réalistes.

LE MINISTÈRE EN BREF

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a pour rôle de coordonner les actions du gouvernement en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Il gère l'application d'une centaine de lois et règlements sous sa responsabilité, dont la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Ce cadre réglementaire a pour but de préserver la qualité des milieux de vie des citoyennes et des citoyens ainsi que la biodiversité dans une perspective de prospérité durable, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Le Ministère exerce ses activités dans les domaines suivants :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant notamment :
 - La prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;
 - La qualité de l'eau potable;
 - La gestion durable des ressources en eau;
 - La conservation de la biodiversité;
 - La réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles.
- La coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique et celle de la stratégie gouvernementale de développement durable;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- L'évaluation environnementale de projets et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- L'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur et, le cas échéant, la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;
- Le respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;
- La gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec;
- L'exploitation de barrages publics;
- L'administration de la Loi sur la sécurité des barrages;
- L'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- Les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt;
- la gestion de deux fonds spéciaux, le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Le MELCC offre également différents services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes à caractère environnemental et Urgence-Environnement.

Mission

Le MELCC a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

Vision

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du Ministère dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Valeurs

Le Ministère appuie son action sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Il mise également sur la créativité de ses employées et employés. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à cœur la mission de l'organisation et la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens du Québec.

Partenaires

Dans le cadre de ses mandats de protection de l'environnement et de la biodiversité, le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs ministères et organismes québécois. Il entretient également des relations avec les municipalités, les milieux industriel et agricole, les organismes environnementaux et de conservation, les universités et les centres de recherche aux échelles régionale et nationale.

Par le rôle de coordination qu'il joue en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques, le Ministère travaille avec l'ensemble des entités gouvernementales. Il représente aussi le Québec sur les scènes canadienne et internationale.

Par ailleurs, une société d'État et deux organismes publics représentent des partenaires privilégiés du Ministère. Ils relèvent d'ailleurs du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), qui a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources;
- Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui a pour mandat d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel revêt une dimension écologique, une dimension sociale et une dimension économique;
- Le Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV), dont la mission est d'encadrer la gouvernance du Fonds vert et d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence.

À noter que depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2020 de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, le FECC remplace le Fonds vert et que le CGFV a été aboli. Désormais, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques assure une gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques et est responsable de la gestion du FECC.

Quelques statistiques

Total	Description
3 732	Demandes d'autorisation environnementale traitées en 2018-2019
28 197	Inspections effectuées pour la surveillance et le contrôle du respect de la LQE et des autres lois relevant du MELCC en 2018-2019
428	Sanctions administratives pécuniaires imposées totalisant 1,6 M\$ en 2018-2019
853 M\$	Revenus découlant des quatre ventes aux enchères du marché du carbone en 2018-2019
678 374 t éq.CO ₂	Réduction annuelle de GES dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, au 31 mars 2018
753	Barrages sous la responsabilité du MELCC dont 40 font l'objet d'un suivi en temps réels en 2018-2019
1 879	Employés en poste (réguliers ou occasionnels), au 31 mars 2019
11 586	Demandes d'accès à l'information reçues en 2018-2019

LE MINISTÈRE DANS SON ENVIRONNEMENT

Le Québec jouit d'une importante diversité biologique en raison de sa situation géographique au nord de l'Amérique et de ses quelque 1,7 million de kilomètres carrés. Il abrite une multitude d'écosystèmes où vivent près de 40 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages. Plus de 92 % du territoire québécois appartient au domaine public et constitue, à ce titre, un vaste patrimoine collectif, dont la gestion est confiée à l'État.

La majorité des huit millions de Québécoises et de Québécois (80 %) est concentrée dans les basses-terres du Saint-Laurent et dans les régions de la Gaspésie, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord. La pression des activités humaines sur l'environnement et sur les écosystèmes y est donc bien réelle. Elle peut non seulement affecter la biodiversité, mais aussi la qualité de vie de la population.

Grâce aux interventions du Ministère, des résultats remarquables en rapport avec la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement ont déjà été obtenus, notamment :

- Une réduction de 9 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Québec en 2016 par rapport à leur niveau de 1990, pour atteindre 78,6 Mt éq. CO₂. Ses émissions représentaient alors seulement 11,1 % des émissions canadiennes, lesquelles atteignaient 704,2 Mt éq. CO₂. Le Québec se situait au premier rang pour le plus faible taux d'émission de GES par habitant des provinces et territoires canadiens, soit 9,6 t éq. CO₂ par habitant;
- Une augmentation de 52 556 véhicules automobiles zéro émission immatriculés au 30 juin 2019 par rapport au 30 juin 2018, soit une augmentation de 70 %;
- L'engagement de 72 % des ministères et organismes à optimiser le transport et les déplacements de leur personnel dans le but de réduire de 9 %, d'ici 2020, les émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à 2009-2010;
- La désignation de 10,03 % de la superficie du territoire à titre d'aires protégées, soit 4 777 sites couvrant un territoire de 167 203 km²;
- La collecte municipale des matières organiques d'environ 55 % de la population québécoise en 2018, comparativement à 45 % en 2016 et à 7 % en 2009;
- Le traitement et la valorisation de 58 % des sols contaminés excavés en 2017;
- L'existence de 261 stations de suivi des eaux des rivières, dont une trentaine de stations sur le fleuve Saint-Laurent entre Valleyfield et Québec;
- L'inscription de 709 lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs;
- La répartition de 250 stations de mesure dans toutes les régions du Québec, lesquelles composent le réseau de suivi des eaux souterraines;
- Le raccordement des réseaux d'égout à un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées, pour plus de 99 % de la population (cette proportion s'établissait à 2 % au début des années 80).

Pour la suite des choses, le Plan stratégique 2019-2023 tient compte de la diversité et de la complexité des enjeux actuels que présente l'environnement externe et interne du Ministère, tout en soutenant son ambition de continuer d'exercer son leadership dans ses champs d'expertise.

L'environnement externe

Les mobilisations citoyennes en faveur de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement se multiplient et s'intensifient. Les impacts des changements climatiques deviennent de plus en plus visibles et fragilisent l'accès à certaines ressources naturelles. Au Québec, la population, de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, demande au gouvernement de mettre sur pied des mesures concrètes pour améliorer la qualité de l'environnement et diminuer l'empreinte écologique de la société. Elle réclame que ses préoccupations environnementales trouvent écho dans les décisions du gouvernement, par exemple dans l'élaboration de projets de loi ou de politiques.

Bon nombre d'entreprises et de partenaires du Ministère ont des attentes en matière de simplification administrative et réglementaire. Ceux-ci s'attendent à ce que le régime d'autorisation environnementale du Québec soit clair, prévisible, uniforme et optimisé. Les entreprises réclament une nouvelle approche axée sur la gestion des risques environnementaux liés aux projets qu'elles présentent au Ministère. Elles demandent également à être accompagnées dans la recherche et la mise en œuvre de solutions comme les technologies innovantes pour répondre aux divers défis avec lesquels elles doivent composer.

Par ailleurs, le Québec est lié par des engagements environnementaux pris à l'échelle nationale et internationale. Le Ministère doit prendre des mesures pour atteindre différentes cibles, dont les suivantes :

- La réduction de 37,5 % de ses gaz à effet de serre, sous leur niveau de 1990, d'ici 2030;
- Se déclarant lié par l'accord de Paris, le Québec s'est engagé à contribuer à une limitation du réchauffement climatique d'un maximum de 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle;
- Plus de 90 % des municipalités seront conformes aux standards de traitement des eaux usées, d'ici 2030.

De manière générale, cet environnement externe change la façon de faire des affaires et de vivre au Québec. Pour continuer de prospérer dans un tel contexte, le Québec doit instaurer des conditions propices à l'adoption de pratiques d'affaires et de comportements citoyens verts et responsables. Le Ministère entend contribuer à ce développement en s'assurant que les coûts environnementaux des activités humaines soient pris en compte et que ses propres pratiques administratives demeurent responsables envers ses clientèles et les contribuables.

Les diverses pressions auxquelles le MELCC est soumis, qu'elles proviennent de citoyens, d'entreprises, de partenaires ou de ses propres engagements sur la scène nationale et internationale, orientent ses actions, d'autant plus qu'il entend se positionner en tant que leader en matière d'environnement.

Ce cycle de planification stratégique sera marqué par la pandémie due à la COVID-19. En effet, depuis mars 2020, cette dernière a des répercussions sur les gouvernements, les entreprises, les municipalités et la société de manière générale, à l'échelle internationale. Des effets sont aussi réels sur l'environnement. Dans ce contexte, le Ministère a dû adapter ses façons de faire et réviser ses planifications afin d'y répondre de la meilleure manière possible.

C'est là que le Plan stratégique 2019-2023, en définissant les priorités ministérielles des prochaines années au regard du contexte externe, trouve toute son utilité.

L'environnement interne

Le Ministère se démarque par son personnel multidisciplinaire qui allie plusieurs expertises de pointe, reconnues tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières. De plus en plus, sa mission transversale en fait un interlocuteur valable, sinon un acteur incontournable, dans bon nombre de dossiers gouvernementaux. Il s'agit d'un élément crucial de son contexte interne.

Cependant, à l'instar d'autres employeurs, le Ministère doit tirer le maximum de ses ressources humaines, financières, matérielles et technologiques. Or, les besoins en outils technologiques et la rareté relative des autres ressources représentent un véritable défi. Pour augmenter sa performance, le Ministère doit se montrer sensible à l'optimisation de ses pratiques de gestion et de ses façons de faire.

Dans ce contexte, il entend s'appuyer encore davantage sur la gestion axée sur les résultats et sur des partenariats pour accomplir sa mission. Cet impératif se trouve reflété dans le Plan stratégique 2019-2023.

Le caractère ambitieux des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique 2019-2023 témoigne de la volonté réelle du Ministère de répondre aux enjeux actuels.

Le Ministère place son action au cœur même des priorités du gouvernement. Il se positionne ainsi avantageusement pour contribuer, de manière remarquable, à bâtir un Québec capable de répondre aux défis climatiques du 21^e siècle.

CHOIX STRATÉGIQUES

Premier enjeu stratégique : L'adaptation des modes d'intervention

La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement requièrent la mobilisation de bon nombre d'acteurs. Malgré son vaste champ d'activité, le Ministère ne peut en être seul responsable. Il doit compter sur la collaboration des citoyens, des entreprises et de ses partenaires. Le Ministère entend déployer plusieurs moyens pour que, le Québec, collectivement, puisse faire face aux défis environnementaux et réduire, ainsi, son empreinte écologique. Ce défi demeure significatif puisque le Québec a déjà le plus faible taux d'émission de GES par habitant au Canada.

Par ailleurs, lors des interventions du Ministère auprès de sa clientèle, les irritants généralement relevés ont trait aux délais de prestation de services et à la lourdeur administrative, notamment la complexité des procédures. Pour offrir des services plus rapides, plus accessibles, plus pertinents et plus efficaces, le Ministère bonifiera ses modes d'intervention en les adaptant aux réalités d'aujourd'hui.

Première orientation : Soutenir les actions visant la réduction de l'empreinte écologique

Bien que le Ministère ait la responsabilité de veiller à la protection de l'environnement, il ne peut réaliser sa mission sans la contribution entière de ses partenaires. Fort de sa riche et longue expérience de collaboration avec ceux-ci et de l'expertise dont il dispose, le Ministère connaît bien les leviers à activer pour obtenir une contribution efficace et efficiente de ses partenaires à la réduction de l'empreinte écologique au Québec. À cet effet, il améliorera les outils mis à leur

disposition, notamment dans les domaines de la transition et de l'adaptation climatiques, de la réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et de la protection de l'environnement.

Objectif 1 : Accélérer la transition et l'adaptation climatiques

Le Ministère s'est donné des outils pour être actif dans la lutte contre les changements climatiques, dont la pierre angulaire est le marché du carbone. Il s'est par ailleurs engagé dans l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)¹, qui marquera la prochaine décennie. Ce plan s'inscrit dans la volonté clairement exprimée par le premier ministre de maintenir le Québec dans son rôle de leader climatique en Amérique du Nord et de respecter l'engagement international du Québec de réduire ses émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990.

Le gouvernement stimulera principalement l'électrification de l'économie et des transports par la mise en valeur de l'électricité, richesse incontestable des Québécois. Il misera également sur l'efficacité énergétique et il déploiera des mesures fortes en matière développement et de mobilité durables, d'aménagement du territoire, d'adaptation aux changements climatiques.

Le gouvernement améliorera la résilience du Québec et facilitera son adaptation aux changements climatiques grâce à des initiatives novatrices telles que le projet INFO-Crue. Ce projet vise à développer et à consolider les connaissances sur l'évolution des zones à risque d'inondation, notamment dans le but de mieux préparer la population à cet impact des changements climatiques.

Indicateurs	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
1.1 - Lancement du Plan pour une économie verte 2030	-	X*	-	-
1.2 - Pourcentage des établissements visés par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) ayant amélioré leur performance en matière d'émissions de GES	84 %	80 %**	82 %**	84 %**
1.3 – Nombre de kilomètres de cours d'eau nouvellement cartographiés en climat futur dans le cadre du projet INFO-Crue	160	1000	2000***	3000

* Cible reportée d'un an en raison de la COVID-19.

** Cible ajustée en raison des répercussions de la COVID-19.

*** Cible ajoutée pour assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.

¹ Mise à jour automne 2020 : le PECC a été renommé Plan pour une économie verte 2030.

Objectif 2 : Réduire les matières résiduelles destinées à l'élimination

La réduction des matières résiduelles répond à la volonté du gouvernement de bâtir une économie verte. Ses actions en la matière sont encadrées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui vise essentiellement à ce que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Le Ministère améliorera son appui à ses partenaires dans ce domaine par l'intermédiaire de la législation, des conseils techniques et du soutien financier.

Indicateur	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
2.1 - Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant (kilogrammes/habitant/an)	700	675	625	575

Objectif 3 : Rehausser l'efficacité des actions de protection de l'environnement

Soucieux de préserver la biodiversité du Québec, le Ministère réunira les conditions favorables pour en assurer une meilleure préservation. À cet effet, il augmentera son intervention et son appui à ses partenaires en mettant l'accent sur la réduction des pesticides de même que sur la conservation des milieux terrestres et aquatiques et du milieu marin.

Par exemple, le Ministère accentuera ses interventions de manière à réduire encore de 10 %, et ce, sur une période de cinq ans, les risques pour la santé et les risques pour l'environnement qui sont liés aux pesticides. Entre 2006 et 2017, soit sur une période d'un peu plus de dix ans, les efforts collectifs avaient permis de réduire de 14 % les risques pour la santé et d'environ 3 % les risques pour l'environnement.

Par ailleurs, afin de réduire sa propre empreinte écologique, le Ministère fera preuve d'exemplarité en matière d'acquisitions écoresponsables au sein de l'administration publique.

Indicateurs	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
3.1- Pourcentage de réduction des indicateurs de risque liés aux pesticides ²	-4 %	-6 %	-8 %	-10 %
3.2- Pourcentage des milieux terrestres et aquatiques du Québec visés par une mesure de conservation	10 %	17 %	17 %*	18 %
3.3- Pourcentage du milieu marin du Québec visé par une mesure de conservation	1,3 %	10 %	10 %*	11 %
3.4- Pourcentage des acquisitions écoresponsables ciblées ³ du Ministère	19 %	23 %	27 %	30 %

* Cible ajoutée pour assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.

Deuxième orientation : Accroître l'efficacité et la transparence des services liés à la mission

Sensible aux demandes citoyennes, le Ministère souhaite faciliter l'accès aux services, connaissances et informations utiles dont il dispose relativement à la protection de l'environnement. Il mettra donc sur pied de nouvelles procédures pour augmenter la satisfaction de sa clientèle quant aux services dispensés et pour l'assurer qu'il protège bel et bien l'environnement malgré l'allègement de son contrôle.

Pour ce faire, il réduira ses délais de traitement des démarches d'autorisation environnementale, améliorera ses actions de surveillance et plantera des mesures d'accompagnement.

² L'indicateur de risque des pesticides du Québec, aussi connu sous le sigle « IRPeQ », est un outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour optimiser la gestion des pesticides. Il comporte un volet lié à la santé et un volet environnemental pour chacun des pesticides. Lorsque l'IRPeQ est mis en relation avec les données de vente, il permet d'exprimer l'évolution de l'indicateur de risque lié aux pesticides. (Pour plus d'information : www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/indicateur.htm). Entre 2006 et 2017, soit sur une période d'un peu plus de dix ans, les efforts ont permis de réduire de 14 % les risques pour la santé, mais seulement de 3 % les risques pour l'environnement. Le MELCC souhaite accentuer ses interventions afin d'atteindre une réduction supplémentaire de 10 %, mais cette fois-ci sur une période plus courte, soit cinq années.

³ Catégories déterminées pour la fonction publique où les acquisitions écoresponsables sont possibles.

Objectif 4 : Réduire les délais de traitement des demandes d'autorisation environnementale

Le 23 mars 2018 marquait l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et le début de la mise en œuvre progressive d'un nouveau régime d'autorisation environnementale. La LQE a pour ambition de doter le Québec d'un régime d'autorisation clair, prévisible, optimisé, uniforme et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement. À terme, l'optimisation des processus d'affaires devrait notamment permettre d'uniformiser les façons de faire d'une région à l'autre, ce qui contribuera à rendre la démarche d'autorisation et les étapes qui la composent plus claires, uniformes et prévisibles pour les demandeurs. Il s'agit d'une toute nouvelle approche stratégique, axée sur la gestion du risque associé aux projets soumis au Ministère. Ultimement, cette démarche d'amélioration continue vise à réduire les délais de traitement et à accélérer la délivrance des autorisations à partir du moment où les demandes sont complètes.

Les mêmes objectifs d'efficacité valent pour les évaluations environnementales associées à des projets majeurs comme les projets miniers ou encore les projets structurants de transport collectif. Ces projets sont encadrés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Or, l'étape où la recevabilité de l'étude est évaluée est la plus critique de la procédure, puisqu'elle accapare une grande part de sa durée totale. Cette étape de la procédure est cruciale. Le nouveau règlement permettra au Ministère de s'assurer que l'étude d'impact réalisée par l'initiateur répond aux exigences de la directive du ministre. Cette étude sera aussi suffisamment complète pour que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) puisse entamer sa consultation publique et son audience publique.

Bien que celle-ci ait fait ses preuves sur le plan du développement durable, elle s'avérait jusqu'à présent longue et complexe et était parfois perçue comme un frein au développement de la grande industrie. Aussi, dans le cadre de la modernisation de la LQE, plusieurs autres mesures d'ordre législatif et réglementaire ont été mises en œuvre afin de réduire les délais administratifs.

Indicateurs	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
4.1- Pourcentage des projets à l'égard desquels une décision est rendue en 75 jours (autorisations ministérielles et déclarations de conformité)	60 %	65 %*	70 %*	90 %
4.2- Pourcentage des études d'impact de projets majeurs dont la recevabilité est traitée en moins de quatre mois	75 %	70 %*	85 %*	95 %

* Cible ajustée en raison des répercussions de la COVID-19.

Objectif 5 : Accroître la conformité environnementale

La modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement a instauré une modulation du régime d'autorisation en fonction du risque environnemental. Cela a notamment permis d'introduire les

déclarations de conformité. Ces déclarations constituent un mécanisme permettant de simplifier la réalisation d'activités à faible risque, tout en visant les plus hauts standards de protection de l'environnement. À cet effet, le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) réalise des actions de surveillance rigoureuses pour assurer la crédibilité de ce nouveau régime d'autorisation. Le Ministère entend améliorer l'efficacité de ces actions, notamment à travers le contrôle des déclarations de conformité.

Indicateur	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
5.1- Pourcentage de déclarations de conformité jugées conformes	Année de référence	90 %*	90 %*	95 %*

* Cible ajustée en raison des répercussions de la COVID-19 et afin d'assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.

Objectif 6 : Rehausser l'accompagnement de la clientèle et des partenaires

Fort des commentaires reçus de la part de sa clientèle sur la qualité des services qu'il offre, le Ministère entend intensifier sa présence auprès d'elle. Pour ce faire, il misera sur une offre de services axée sur l'expérience client, notamment grâce à la prestation électronique de services. Celle-ci permettra aux initiateurs de projets de bénéficier d'un traitement meilleur, uniforme et prévisible dans leurs démarches auprès du Ministère.

Indicateur	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
6.1- Taux d'appréciation de la qualité de l'accompagnement offert par le Ministère	+ 5 %	70 %*	75 %*	80 %*

* Cible ajustée afin d'assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.

Objectif 7 : Rehausser l'accès aux informations utiles à la protection de l'environnement

Le Ministère dispose d'un vaste éventail de connaissances et de données utiles à sa clientèle préoccupée par la protection de l'environnement. Ces informations sont disponibles à différents endroits, ce qui rend leur recherche laborieuse. Sensible aux attentes des différents demandeurs, le Ministère améliorera l'accessibilité de ces informations sur le Web.

Indicateur	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
7.1- Indice d'effort client ⁴	+ 5 %	40 %*	45 %*	50 %*

* Cible ajustée afin d'assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.

Deuxième enjeu stratégique : L'optimisation du potentiel humain et technologique

Le Ministère a le privilège de compter sur un personnel engagé et reconnu pour son expertise de pointe. Conscient des enjeux relatifs aux ressources humaines, notamment le contexte du plein emploi et le maintien de l'expertise, le Ministère procurera un environnement favorable à l'utilisation optimale des talents disponibles.

Troisième orientation : Utiliser pleinement les ressources disponibles

Devant les enjeux organisationnels susceptibles d'affecter sa performance et la multiplication des demandes citoyennes, le Ministère a la responsabilité de s'assurer que son personnel ait les outils nécessaires pour travailler le plus efficacement possible. Dans ce contexte, il renforcera la culture de la gestion axée sur les résultats et modernisera ses outils technologiques.

⁴ L'indice d'effort client mesure l'effort lié au parcours client. Il vise à diminuer l'effort des usagers dans leurs démarches de recherche d'informations sur le site Web du Ministère.

Objectif 8 : Renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats

Pour faire face à la multiplication des défis, le Ministère doit s'assurer de recentrer ses actions sur les services liés à sa mission pour être en mesure de répondre aux attentes citoyennes et aux priorités gouvernementales. À cet effet, il mettra en œuvre de bonnes pratiques de gestion pour améliorer sa performance.

Indicateur	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
8.1- Pourcentage des unités du Ministère intégrant une pratique de suivi périodique des résultats	25 %	50 %	75 %	100 %

Objectif 9 : Maintenir les outils technologiques critiques pour le fonctionnement du Ministère

Le Ministère a la volonté d'outiller son personnel en lui offrant un cadre où son potentiel sera pleinement mis à profit. À cet effet, il optimisera ses outils technologiques selon les processus et les besoins de son personnel afin de gagner en efficience.

Indicateur	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
9.1- Pourcentage du personnel satisfait des outils technologiques disponibles	25 %	50 %	75 %	80 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

MIS À JOUR – AUTOMNE 2020

PLAN STRATÉGIQUE
2019-2023

Ministère de l’Environnement et de
la Lutte contre les changements
climatiques

MISSION

Contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l’environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

VISION

Au centre de l’action gouvernementale, le leadership du Ministère dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l’environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

VALEURS

Le Ministère appuie son action sur des valeurs d’équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect et il mise sur la créativité de ses employées et employés. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à cœur la mission de l’organisation et la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens du Québec.

Enjeu 1 : L’adaptation des modes d’intervention
Orientation 1 : Soutenir les actions visant la réduction de l’empreinte écologique

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.	Accélérer la transition et l’adaptation climatiques	1.1 Lancement du Plan pour une économie verte 2030	-	X*	-	-
		1.2 Pourcentage des établissements visés par le SPEDE qui ont amélioré leur performance en termes d’émissions de GES	84 %	80 %**	82 %**	84 %**
		1.3 Nombre de kilomètres de cours d’eau nouvellement cartographiés en climat futur dans le cadre du projet INFO-Crue	160	1000	2000***	3000
2.	Réduire les matières résiduelles destinées à l’élimination	2.1 Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant (kilogrammes/habitant/an)	700	675	625	575
3.	Rehausser l’efficacité des actions de protection de l’environnement	3.1 Pourcentage de réduction des indicateurs de risques liés aux pesticides	-4 %	-6 %	-8 %	-10 %
		3.2 Pourcentage des milieux terrestres et aquatiques du Québec visés par une mesure de conservation	10 %	17 %	17 %***	18 %
		3.3 Pourcentage du milieu marin du Québec visé par une mesure de conservation	1,3 %	10 %	10 %***	11 %
		3.4 Pourcentage des acquisitions écoresponsables ciblées du Ministère	19 %	23 %	27 %	30 %

Orientation 2 : Accroître l’efficacité et la transparence des services liés à la mission

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4.	Réduire les délais de traitement des demandes d’autorisation environnementale	4.1 Pourcentage des projets à l’égard desquels une décision est rendue en 75 jours (autorisations ministérielles et déclarations de conformité)	60 %	65 %**	70 %**	90 %
		4.2 Pourcentage des études d’impact de projets majeurs dont la recevabilité est traitée en moins de quatre mois	75 %	70 %**	85 %**	95 %
5.	Accroître la conformité environnementale	5.1 Pourcentage des déclarations de conformité jugées conformes	Année de référence	90 %****	90 %****	95 %****
6.	Rehausser l’accompagnement de la clientèle et des partenaires	6.1 Taux d’appréciation de la qualité de l’accompagnement offert par le Ministère	+5 %	70 %***	75 %***	80 %***
7.	Rehausser l’accès aux informations utiles à la protection de l’environnement	7.1 Indice d’effort client	+5 %	40 %***	45 %***	50 %***

Enjeu 2 : L’optimisation du potentiel humain et technologique
Orientation 3 : Utiliser pleinement les ressources disponibles

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
8.	Renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats	8.1 Pourcentage des unités du Ministère intégrant une pratique de suivi périodique des résultats	25 %	50 %	75 %	100 %
9.	Maintenir les outils technologiques critiques pour le fonctionnement du Ministère	9.1 Pourcentage du personnel satisfait des outils technologiques disponibles	25 %	50 %	75 %	80 %

* Cible reportée d’un an en raison de la COVID-19.
** Cible ajustée en raison des répercussions de la COVID-19.
*** Cible ajoutée pour assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.
**** Cible ajustée en raison des répercussions de la COVID-19 et afin d’assurer un arrimage avec les meilleures pratiques de gestion axées sur les résultats.

*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec

